

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-035

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

**Membres présents** : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

**Membre absent** : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

La circulaire du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants du 21 octobre 2001 (complétée par les circulaires des 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004) a instauré la fonction de Correspondant défense répondant ainsi à une volonté d'associer pleinement les concitoyens aux questions de défense et de développer le lien entre l'Armée et la Nation.

A cet effet chaque Commune de France est appelée à désigner un Correspondant défense parmi les membres de son Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Benoît SÉCHET en tant que correspondant défense.

La mission du Correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- Le parcours de citoyenneté :

Le Correspondant défense dispose de toute l'information nécessaire aux administrés de sa Commune en matière d'enseignement de défense à l'école, de recensement et de la journée défense et citoyenneté (JDC).

- en ce qui concerne l'enseignement de défense à l'école, le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des directeurs d'établissements scolaires de sa Commune (principalement les collèges et les lycées) au sein desquels les professeurs d'histoire-géographie ainsi que les professeurs d'éducation civique, juridique et sociale, enseignent les principes de la défense. Le Correspondant défense peut, en liaison avec les autorités militaires du Département et de la Région, favoriser les liens entre les enseignants et les militaires dans le cadre de conférences, de journées portes ouvertes, de manifestations sportives, de séances d'information sur la sécurité routière.
- en ce qui concerne le recensement, il veille à la diffusion de l'information relative à l'obligation du recensement au sein de la Commune et notamment des établissements scolaires ou des locaux communaux à caractère sportif, culturel ou social.

- La politique de défense :

Le Correspondant dispose d'une information qui lui permet de répondre aux questions des concitoyens telles que celles portant sur :

- le volontariat, qui permet à tout jeune Français âgé de 18 à 25 ans de découvrir l'institution militaire dans le cadre d'une période qui peut aller de une à cinq années,
- les préparations militaires (stages d'initiation au sein des forces armées). D'une durée totale de une à quatre semaines réparties sur l'année, les préparations militaires sont ouvertes à tous les jeunes Français, âgés de 18 à 30 ans.
- la réserve militaire, qui comprend la réserve opérationnelle, et la réserve citoyenne.

- Le devoir de mémoire de reconnaissance et de solidarité :

Les Correspondant défense, en liaison avec les équipes pédagogiques, mais également les rectorats d'académies et les instituts universitaires de formation des maîtres peut favoriser les initiatives telles les expositions, les conférences, les visites de sites, les cérémonies officielles, les projets éducatifs et concours organisés par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense.

Il peut aussi prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition ne prévoyant expressément le scrutin secret pour cette désignation, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, à l'unanimité, procéder à un scrutin public à mains levées.

Vu les circulaires du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants des 21 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;


A la majorité par 32 voix pour et 1 voix contre (liste « un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Monsieur Benoît SÉCHET en tant que correspondant défense.

Ainsi délibéré,


A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,



**Johanna BECKERT**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le  
Le Maire

**29 AVR. 2026**



**Sébastien MICHEL**